

Cancer du sein : le traitement établi pour moi correspond à mon cas

Le site du Docteur Richard LATAPY

Adresse du site : www.docvadis.fr/latapy-richard



Validé par
le Comité Scientifique Oncologie

Le traitement qui vous a été prescrit pour traiter votre cancer du sein est établi pour répondre à votre cas particulier.

Pourquoi n'ai-je pas le même traitement qu'une de mes amies ?

Il n'existe pas « un », mais « des » cancers. Tous ne sont pas semblables, même s'il s'agit du même organe : le sein.

Votre cancer est particulier. Il nécessite donc un traitement adapté à votre cas. Votre traitement a été établi pour vous afin d'obtenir les meilleures chances de guérison. Il tient compte des caractéristiques particulières de votre tumeur, identifiées au laboratoire, mais aussi de vos choix personnels dont vous avez pu discuter avec votre médecin.

Ma sœur a eu un cancer du sein, serai-je traitée et suivie de la même façon ?

Pas nécessairement. Les traitements, tout comme l'évolution de la maladie, ne

sont pas comparables d'une personne à l'autre, y compris dans la même famille.

Comment mon traitement a-t-il été établi ?

Il a fait l'objet d'une concertation avec d'autres médecins de spécialités différentes, tous impliqués dans votre traitement.

Ces réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) sont constituées la plupart du temps d'un oncologue, d'un radiothérapeute, d'un chirurgien et d'un médecin du laboratoire qui a analysé votre tumeur.

Cette équipe pluridisciplinaire a établi votre Plan Personnalisé de Soins, ou PPS, qui décrit vos traitements. Le PPS est un projet de traitement établi pour vous. Un exemplaire de votre PPS vous a été remis par écrit et expliqué par votre médecin.

Serai-je traitée de la même façon si j'étais suivie dans un autre hôpital ?

Oui, quel que soit l'endroit où vous êtes suivie, les protocoles de soins sont globalement les mêmes. Ils sont validés lors de réunions nationales et internationales par des médecins spécialistes, afin de parvenir aux meilleurs résultats.

C'est dans l'organisation des soins que peuvent exister des différences entre les structures de soins.

Pourquoi mon PPS est-il plus compliqué que celui de mon amie ?

Les différents traitements peuvent être utilisés seuls ou associés entre eux de façon variable, selon les cas. Le fait d'associer plusieurs traitements ne signifie pas pour autant que votre maladie est plus grave. Ce traitement vous a été proposé parce qu'il est le mieux adapté à votre maladie en particulier.

Je m'interroge sur mon traitement, à qui puis-je m'adresser ?

N'hésitez pas à poser des questions à votre médecin. C'est votre interlocuteur privilégié pour répondre à toutes vos interrogations. Il pourra même, si vous le

souhaitez, après avoir discuté avec vous, vous proposer de rencontrer un de ses confrères pour avoir un deuxième avis sur votre traitement. Vous pouvez également vous adresser à l'infirmière que vous avez rencontrée, comme c'est souvent le cas après l'annonce de votre maladie

Même si un membre de votre famille est ou a été également concerné par un cancer, il se peut que son traitement ait été ou soit différent, car chaque cas est particulier.